



PROGRAMMES MONDIAUX – ATHLÈTES



**BOURSES OLYMPIQUES
POUR ATHLÈTES “RIO 2016”**



BOURSES OLYMPIQUES POUR ATHLÈTES "RIO 2016"

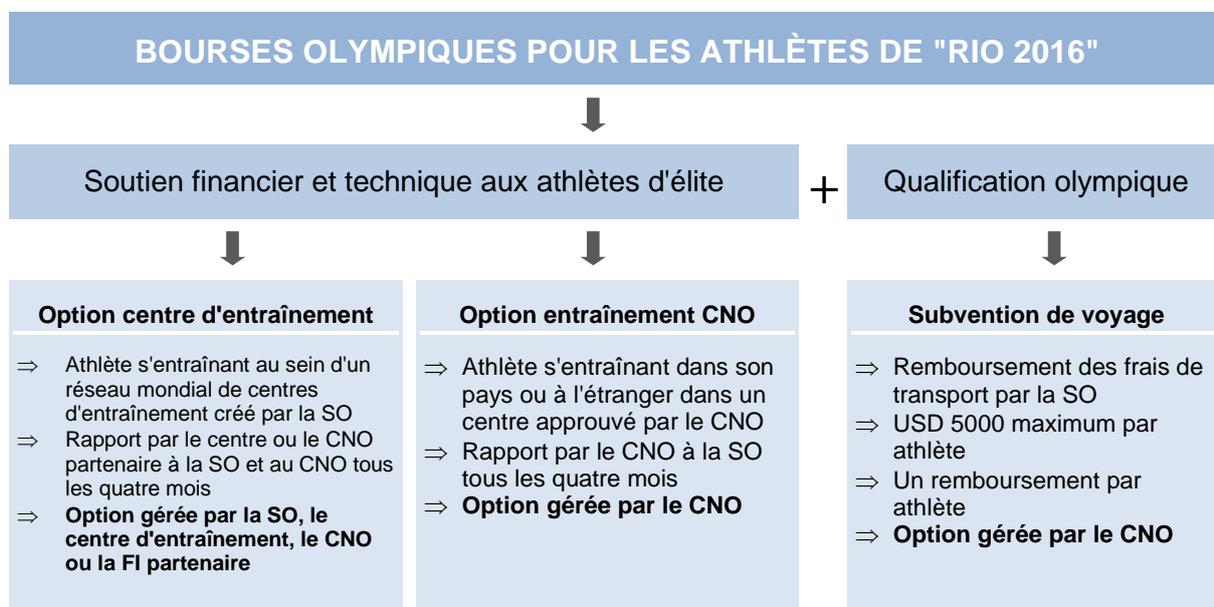
DIRECTIVES DU PROGRAMME

OBJECTIF

Aider les athlètes d'élite sélectionnés et présentés par leurs Comités Nationaux Olympiques (CNO) respectifs dans leur préparation et leur qualification pour les Jeux de la XXXI^e Olympiade à Rio en 2016, avec un accent particulier placé sur les athlètes et les CNO qui en ont le plus besoin.

DESCRIPTION

Le programme de bourses olympiques offre aux CNO la possibilité d'obtenir un soutien financier et technique pour un nombre limité d'athlètes d'élite qui s'entraînent et tentent de se qualifier pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio.



CONTENU D'UNE BOURSE OLYMPIQUE

Si un athlète obtient une bourse olympique, le CNO ou le centre d'entraînement veillera à ce qu'il/elle bénéficie des fonds, et notamment des éléments suivants :



- Accès à des installations d'entraînement appropriées
- Un entraîneur spécialisé dans la discipline sportive de l'athlète
- Une assistance et un contrôle réguliers sur les plans médical et scientifique
- Une assurance accident et maladie
- Frais d'hébergement et de pension
- Argent de poche
- Une subvention d'un montant fixe pour couvrir les frais de voyage afin de participer aux compétitions internationales pour la qualification olympique
- Accès aux informations techniques relatives aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio

La répartition du budget suivant les postes à couvrir par la bourse doit être décidée par l'athlète, la fédération nationale (FN) et le CNO et précisée dans le contrat.

OPTIONS D'ENTRAÎNEMENT DE L'ATHLÈTE

Dans sa décision d'allouer une bourse olympique, la Solidarité Olympique s'efforcera de vérifier quel est le meilleur environnement d'entraînement pour chaque athlète. La décision de la Solidarité Olympique visant à déterminer si les athlètes s'entraîneront dans leur pays ou à l'étranger dans un centre d'entraînement de haut niveau s'appuiera exclusivement sur les besoins de l'athlète et les exigences de son sport. Les principaux partenaires dans ce processus de décision seront le CNO et les centres d'entraînement.

Deux options d'entraînement existent :

A) OPTION CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

La Solidarité Olympique aidera certains boursiers à s'entraîner dans un centre d'entraînement international de haut niveau avec lequel elle a conclu un contrat de services dans le cadre de ce programme. Ces contrats permettront aux athlètes d'avoir accès à un entraînement dans la plupart des sports les plus pratiqués. Trois types d'options sont disponibles :

- **CNO partenaires** : La Solidarité Olympique s'est entendue avec un certain nombre de CNO possédant une structure d'entraînement bien développée pour placer des athlètes dans leur réseau de centres d'entraînement de haute performance.
- **FI partenaires** : La Solidarité Olympique s'est entendue avec un certain nombre de Fédérations Internationales pour placer des athlètes dans leur réseau de centres d'entraînement.
- **Centres d'entraînement individuels** : La Solidarité Olympique a conclu un nombre limité de contrats de services avec des centres d'entraînement spécialisés.

Le choix du centre d'entraînement de haut niveau sera déterminé par la Solidarité Olympique en collaboration avec le CNO et, si nécessaire, avec l'association continentale concernée sur la base du profil personnel des athlètes et de leurs besoins sportifs. Dans ces cas précis, la responsabilité pour l'administration (technique et financière) de la bourse olympique incombera en premier lieu au centre d'entraînement.



Plus d'informations sur le réseau de centre d'entraînement sont à disposition sur demande à la Solidarité Olympique avant et pendant la période d'attribution des bourses.

B) OPTION ENTRAÎNEMENT CNO

La Solidarité Olympique reconnaît qu'une majorité d'athlètes s'entraînent dans un environnement dans lequel ils sont à l'aise et qui leur offre toutes les installations nécessaires. Cet environnement est généralement situé sur leur territoire national. Cela dit, dans certaines circonstances particulières, il peut s'agir d'un centre d'entraînement indépendant situé à l'étranger, lequel ne fait pas partie du réseau de centres d'entraînement susmentionné.

Avec cette option, la responsabilité de l'administration de la bourse olympique et du lieu d'entraînement reposera exclusivement sur le CNO.

S'agissant de l'option "entraînement CNO", la base retenue pour le calcul du montant de la bourse par athlète et par mois sera négociable et dépendra du coût de l'entraînement dans l'environnement choisi par l'athlète (c'est-à-dire dans son pays natal ou à l'étranger).

PROCÉDURE DE QUALIFICATION OLYMPIQUE

Étant donné que l'objectif principal de ce programme est la participation des athlètes boursiers aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio, la Solidarité Olympique offrira à chaque athlète une subvention de voyage fixe d'un montant de USD 5 000 pour couvrir les frais de transport (y compris le transport de l'équipement) afin de participer aux compétitions de qualification olympique. Tous les autres frais (frais d'admission, de pension et d'hébergement, voyage de l'entraîneur, etc.) liés à la participation aux compétitions doivent être couverts par le montant de la bourse mensuelle.

Pour les athlètes qui bénéficient de l'option centre d'entraînement, tous les frais sont inclus dans le budget total décidé avec le centre d'entraînement et ce budget est géré directement par le centre. Les athlètes boursiers et leurs centres d'entraînement doivent s'entendre avec les FN pour l'inscription des athlètes aux compétitions de qualification.

Les bourses des athlètes qui réussissent à se qualifier et sont inscrits aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio par leur CNO seront valables jusqu'au 31 août 2016. Les athlètes qui ne réussissent pas à se qualifier pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio se verront retirer, à l'issue de la dernière épreuve de qualification, les bourses qui leur ont été attribuées.

PARTENAIRES EXTERNES

Les Fédérations Internationales des sports olympiques d'été aideront la Solidarité Olympique d'une part à analyser les candidatures des CNO en leur apportant des conseils techniques et, d'autre part, à suivre les résultats des athlètes boursiers.

La Solidarité Olympique travaillera de concert avec certains partenaires (CNO, FI et centres d'entraînement indépendants) afin de proposer des possibilités d'entraînements aux athlètes boursiers.



BÉNÉFICIAIRES

CNO ET PROFIL DE L'ATHLÈTE

Ce programme vise à promouvoir l'universalité aux Jeux Olympiques. Par conséquent, les candidats de CNO qui ont traditionnellement envoyé de petites délégations aux Jeux Olympiques seront prioritaires. La Solidarité Olympique entend ainsi renforcer le principe de solidarité dans l'attribution des bourses en favorisant les CNO qui en ont le plus besoin.

Les athlètes doivent avoir le profil suivant afin de pouvoir prétendre à une bourse :

- **Sport olympique** : Un athlète de niveau international pratiquant un sport individuel inscrit au programme olympique.
- **Niveau technique** : L'athlète doit avoir le niveau suffisant pour pouvoir se qualifier pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio. Les preuves du niveau technique de l'athlète dans son sport doivent être apportées par ses résultats obtenus en compétitions internationales et nationales.

Les athlètes de haut niveau tels que les médaillés olympiques ou les champions du monde peuvent être présentés par leur CNO pour l'obtention d'une bourse olympique. Toutefois, ces candidatures seront passées en revue selon le principe du cas par cas avec les partenaires techniques de la Solidarité Olympique afin de décider si les profils de ces athlètes sont compatibles avec les objectifs du programme.

- **Accès aux fonds d'entraînement** : Seuls les athlètes dont la bourse fera une différence significative en termes d'entraînement, et qui n'ont pas accès à d'autres moyens de financement pour leur préparation, seront présentés par leur CNO/FN pour l'obtention d'une bourse.
- **Éthique** : Les athlètes qui ont été condamnés pour un délit de dopage ou sanctionnés pour des actions contraires à l'éthique sportive telles qu'établies par la Charte olympique, le CIO, les CNO ou les centres d'entraînement ne pourront pas être présentés comme candidats à l'obtention de bourses.

PROCÉDURE DE DEMANDE

Les CNO peuvent soumettre des demandes de bourses en envoyant le formulaire de candidature ci-joint (ANNEXE 1).

- Le nombre maximum de demandes qu'un CNO peut envoyer à la Solidarité Olympique est de 15. Afin de faciliter cette procédure, nous demandons aux CNO de faire une présélection afin de limiter leurs demandes conformément aux critères d'admissibilité susmentionnés.
- La Solidarité Olympique demande également aux CNO d'établir des priorités entre les candidats présentés.
- Les CNO doivent s'efforcer de proposer un nombre équitable de candidatures féminines et masculines.



ANALYSE ET APPROBATION

La Solidarité Olympique analysera chaque candidature soumise en collaboration avec les FI correspondantes et, le cas échéant, l'association continentale du CNO correspondant.

La Solidarité Olympique sera responsable de l'approbation finale des bourses olympiques ainsi que de l'option d'entraînement des athlètes.

Chaque athlète qui se verra attribuer une bourse devra signer un contrat avec son CNO et sa FN, lequel énumérera clairement les responsabilités de chaque partie et la répartition du montant mensuel de la bourse.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le budget alloué à ce programme pour le plan quadriennal 2013 – 2016 s'élève à USD 22 000 000.

ATTRIBUTION DU BUDGET

1. OPTION CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

La Solidarité Olympique négociera un taux fixe mensuel avec les centres d'entraînement avec lesquels un contrat sera signé et fera tous les versements liés à l'athlète directement au centre. En outre, la Solidarité Olympique remboursera un billet d'avion aller/retour en classe économique pour l'athlète boursier.

2. OPTION ENTRAÎNEMENT CNO

L'expérience a montré que le coût de l'entraînement d'un athlète varie énormément suivant les régions du monde. Aussi, la Solidarité Olympique et le CNO s'accorderont-ils sur le montant mensuel de la bourse par athlète. Le nombre de bourses allouées à un CNO dépendra du montant accordé à chaque athlète. La Solidarité Olympique fera tous les versements liés à cette option d'entraînement directement au CNO, lequel gèrera ensuite les fonds, indépendamment du lieu d'entraînement de l'athlète.

3. SUBVENTION DE VOYAGE

Pendant toute la durée du programme, une subvention de voyage maximum d'un montant de USD 5 000 sera disponible pour chaque athlète boursier, pour l'option entraînement CNO, afin de couvrir les frais de transport pour la participation aux épreuves de qualification olympique. Les CNO pourront demander cette subvention de voyage au cours du programme en fournissant les copies des billets d'avion correspondants (ANNEXE 3) une fois le budget maximum atteint pour l'athlète concerné ou à la fin de la période de qualification.

SUIVI ET CONTRÔLE

La Solidarité Olympique demande à ce qu'un formulaire d'évaluation (annexe 2) soit envoyé tous les quatre mois, à partir de la date d'attribution de la bourse, par le CNO ou le centre d'entraînement afin de suivre les progrès de chaque athlète en vue de la qualification olympique. Ce formulaire comprend un état financier à faire signer par l'athlète, la FN et le CNO confirmant la répartition des fonds de la bourse telle qu'établie dans le contrat.



RÉSILIATION D'UNE BOURSE OLYMPIQUE

La Solidarité Olympique se réserve le droit de retirer sa bourse à un athlète dans les cas suivants :

- non-qualification aux Jeux Olympiques de 2016 à Rio;
- baisse de niveau technique;
- raison médicale qui empêche l'athlète de s'entraîner ;
- comportement contraire à l'éthique (dopage, discipline, etc.)
- violation du contrat ou de la Charte olympique par l'athlète/la FN/le CNO
- toute autre raison en accord avec le CNO ou le centre d'entraînement

ÉCHÉANCIER

Les informations relatives à l'échéancier seront fournies ultérieurement.

ANNEXES

- 1. Formulaire de candidature et formulaire avec ordre de priorité**
Bourses olympiques pour athlètes "Rio 2016"
- 2. Formulaire d'évaluation (y compris un état financier)**
Bourses olympiques pour athlètes "Rio 2016"
- 3. Formulaire pour la subvention de voyage en vue de la qualification**
Bourses olympiques pour athlètes "Rio 2016"